

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 431

présenté par

M. Sommer, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 47, après la référence : « L. 5212-1 », insérer les mots :

« , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.